

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	13

**DATE DE LA
CONVOCATION**

12/01/2026

OBJET

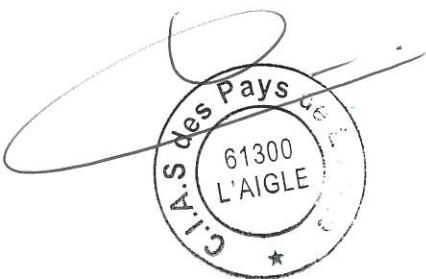
**Adhésion au centre social
du PAS.**

Acte reçu en préfecture le
02 février 2026

Publié en ligne le
02 février 2026

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

Séance du 19 janvier 2026.

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze janvier, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Hugo DUPONT.

Absents excusés : Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Abdellah LHESSANI, Abdellah LHESSANI.

Absents : Fleur GOSELIN, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAULT.

Le centre social est un dispositif de développement des territoires particulièrement tourné vers les habitants eux même. A ce titre, les personnes fréquentant régulièrement le centre social sont appelées à adhérer aux valeurs de ce centre et à son projet social en prenant une carte d'adhérent à la structure, même si l'ensemble des habitants du territoire peuvent participer aux animations sans adhérer. Cette adhésion, valorisée par un tarif, symbolise l'investissement de la personne concernée et l'invite à participer activement aux futures constructions de projets ou d'action du centre.

Le tarif de l'adhésion au centre social a été décidé et délibéré en 2023, il n'a pas évolué depuis et s'élève à 8€ par adhérent. Le nombre d'adhérent du PAS varie beaucoup d'une année à l'autre : en 2025 il était de 112, de 158 en 2024, 98 en 2023, et de 149 en 2022.

Ce montant est aujourd'hui questionné par les indicateurs économiques du territoire d'implantation du centre social et les évolutions que connaît la structure : pour de nombreuses personnes, ces 8€ pourraient être un frein à l'adhésion, ils créent un écart entre personnes seules et couples, mais en parallèle il semble important de savoir valoriser la participation des habitants.

Aussi, il est demandé aux administrateurs de se positionner sur un montant de l'adhésion au centre social pour l'année 2026.

Pour information, les tarifs des centres sociaux en France sont ainsi représentés :

Type d'adhésion Au centre social (France)

Individuelle (simple)

Entre 5 € à 30 €

Familiale / foyer €

Entre 10 € à 50

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260119-2026-01-19-005-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Structure municipale ou avec tarif « forfait activité »

Entre 14 € à 98 €

Vu

- le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions qui régissent les établissements publics intercommunaux et les politiques sociales menées par les CIAS ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions du Livre III relatives à l'organisation de l'action sociale locale et à la mise en œuvre des actions sociales par les établissements et services ;
- Vu la Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France, qui affirme les principes d'ouverture, de participation et de cohésion sociale ;
- le statut du Centre Social géré par le CIAS et son projet social actuellement en vigueur ;
- le contexte socio-économique et les indicateurs de précarité relevés sur le Quartier Prioritaire de la Ville où est implanté le Centre Social ;

Considérant que

- le Centre Social joue un rôle structurant dans la vie sociale du territoire, en favorisant le lien social, l'accès aux services, l'animation de la vie locale et l'inclusion des habitants ;
- l'adhésion permet de renforcer l'ancre démocratique de la structure, de simplifier la gestion des participants et de consolider les droits associatifs des usagers ;
- historiquement, le tarif de l'adhésion au Centre Social a été fixé à 8 euros par adhérent ;

Acte reçu en préfecture le

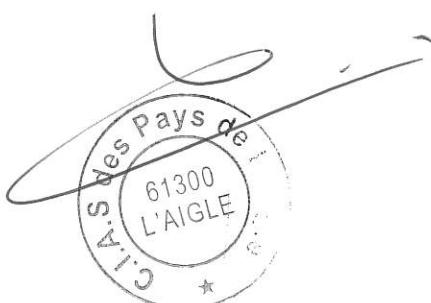
02 février 2026

Publié en ligne le

02 février 2026

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer le tarif de l'adhésion au centre social du pôle animation sociale du CIAS à 8€ pour l'année 2026.
- **DIT QUE** Madame la Directrice du CIAS est en charge de la mise en place de ce tarif.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.